

CERELLES

Le conseil prépare les prochains aménagements de la commune

La séance du conseil municipal s'est tenue mardi 15 septembre.

Personnel. Le premier point à l'ordre du jour a concerné la création d'un emploi non permanent d'agent aux services techniques de la mairie, du 1^{er} octobre au 31 décembre. Il s'agira d'un agent contractuel de catégorie C. Voté à l'unanimité. Ensuite, c'est la création d'un emploi non permanent au service entretien qui a été évoquée. Il sera créé pour l'occupation d'un poste d'agent d'entretien à la cantine, à temps partiel, de catégorie C. Voté à l'unanimité.

Règlement intérieur. Les élus ont ensuite procédé à l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal, qui est obligatoire pour les communes de plus de 1.000 habitants dans les six mois suivant l'installation du conseil. Le règlement intérieur du conseil fixe les règles pratiques de fonctionnement interne d'une commune, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Droit de préemption. La maire Monique Rolshausen a proposé que la commune renonce à son droit de préemption urbain pour deux biens (terrains). Voté à l'unanimité.

Acquisition de parcelles. Pour permettre l'alignement rue des Commaillères, la maire a indiqué que la commune devait acquérir les parcelles B1476 et B1469, qui font partie de la voirie appartenant à la commune. Le prix des parcelles est respectivement de 20€ et de 30€. Voté à l'unanimité.

Informations diverses. Travaux: les travaux à la cantine sont une priorité et seront à prévoir prochainement.

- Écoles: deux projets d'aménagement ont été proposés dans le cadre du budget participatif; l'un pour la plantation d'arbres et l'autre pour refaire les jeux de l'école maternelle.

- Vidéoprotection: des devis sont en attente, notamment pour l'espace de loisirs, qui a subi des dégradations, ainsi que pour le carrefour.

- Bibliothèque: la bibliothèque souhaiterait l'installation d'un climatiseur pour l'été.